

— LA —  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 — DE MONTREAL —

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V Ordination. — VI Le Congrès eucharistique. — VII In memoriam. — VIII Aux prières. — IX Mère Fillatrault. — X La brochure du Père Galtier.

**AU PRONE**

Le dimanche, 26 juin

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La fête (le 29) et la solennité des Ss. ap. Pierre et Paul (3 juillet), ainsi que le jeûne (le 2 juillet) ;

La clôture du mois du Sacré-Cœur (1) ;

*Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe*, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre ;

NOTE. — Les fidèles ne sont pas obligés d'assister à la messe (mercredi) le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul, mais on doit les exhorter à le faire.

**OFFICES DE L'ÉGLISE**

Le dimanche, 26 juin

*Messe basse partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :*

Messe des Ss. Jean et Paul, Mm., *double* ; mém. du 6e dim. de l'Oct. de S. Jean-Baptiste ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux vêpres du dim., mém. de l'oct. de S. Jean-Baptiste et du dim.

*Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :*

De la solennité de saint JEAN-BAPTISTE

Messe comme le 24, *double de 1e cl.* ; mém. du 6e dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres (ant. *Elisabeth*) mém. du dim.

NOTE. — On n'est plus obligé d'assister à la messe le jour de la fête des Ss. Ap. Pierre et Paul (mercredi), mais on doit s'efforcer de le faire. — Le jeûne est remis au 2 juillet (veille de la solennité).